

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 82 (1937)
Heft: 2

Buchbesprechung: Lectures d'histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LECTURES D'HISTOIRE

La bataille de Morgarten à la lumière des règlements actuels.

La presse a signalé la publication d'une version française du beau livre de Meinrad Inglin : *Jeunesse d'un peuple*, qu'on a pu définir : « le livre suisse qui évoque avec une puissance, un relief et un accent inégalés, la *première défense nationale* aux origines de la Confédération »¹.

Il y a un enseignement *d'ordre militaire pratique* à tirer de ce livre. Le récit de la préparation du peuple des trois vallées à la campagne de 1315, celui des combats qui ont précédé la bataille de Morgarten, sont d'une singulière actualité.

Comment ne pas être frappé de l'analogie qui existe entre les circonstances d'alors et celles d'aujourd'hui ? Un petit peuple qui veut vivre, respirer librement et qui, encerclé par de puissants voisins, consent à d'énormes sacrifices pour la défense de son territoire en créant un système fortifié continu sur sa frontière, en se préparant à la lutte sans rien laisser à l'imprévu. Telle était la situation des Waldstätten, de 1310 à 1315.

A l'heure fixée par les autorités militaires, par le conseil de guerre supérieur, les hommes qui ne faisaient pas partie des contingents déjà sous les armes accoururent sur les places de mobilisation, armés, équipés, pourvus de vivres, le 14 novembre 1315. Comme aujourd'hui, on procéda aux opérations habituelles : appel, formation des unités, inspection des armes, des chaussures, ravitaillement. Puis, les troupes se rassemblèrent pour recevoir les bannières, prêter serment et prier, avant le départ vers l'inconnu.

Notre système militaire n'a pas varié, depuis lors, dans ses grandes lignes ; il s'inspire des mêmes principes : armes à domicile, mobilisation rapide, tous les hommes valides sont soldats. Après six cents ans, si l'armement et l'aspect extérieur ont changé, nous retrouvons les mêmes gestes et le même esprit parmi les troupes immobiles en face de leurs drapeaux. Puissance et continuité de la tradition.

Ce qui doit intéresser spécialement les officiers, les sous-officiers et tous les amis de notre armée, c'est *l'emploi tactique des forces confédérées à la bataille de Morgarten*, emploi judicieux, tenant compte du terrain et des effectifs disponibles avec une parfaite logique et une claire compréhension de la situation.

¹ Version française de P. de Vallière. Edition Spes, Lausanne, 1936. Couverture illustrée, dessins de L'Eplattenier. Fr. 3.50.

Ces habiles mesures illustrent à merveille les prescriptions de notre règlement sur le *service en campagne* 1927. On trouve dans les dispositions prises par le commandement suisse en 1315, les principes qui sont à la base des idées tactiques et stratégiques d'aujourd'hui.

Ainsi la notion de la *petite guerre* ressuscitée par les instructions actuelles (S. C. chiffre 3) ; le rôle des *éclaireurs* et des détachements spéciaux dans la *couverture de la frontière* ont été admirablement compris par les chefs suisses d'alors : le landamman Stauffacher et le baron d'Attinghausen. (Comparez S. C. 185, 187.) La tâche donnée au détachement d'Arth est conforme aux idées actuelles.

L'*exploration* et la *sûreté* étaient minutieusement organisées : exploration lointaine et rapprochée, patrouilles et postes de relais fonctionnaient régulièrement, ainsi que le *service des renseignements* et l'espionnage, pratiqués avec un art dont les Suisses avaient le secret.

Un *plan de défense* systématique, la recherche du terrain approprié à ce plan, dénotent une connaissance approfondie de la valeur du terrain. (Comparez S. C. 265.) « Le défenseur recherchera une région où son adversaire sera empêché de tirer parti de ses puissants moyens d'action. Il la trouvera, cette région, en montagne, ou en terrain boisé, couvert et coupé. La localité et les forêts renforceront considérablement une position. » Ce chiffre 265 s'applique d'une façon surprenante à la position du Morgarten.

Les *ordres donnés sur place pour la défense* sont conformes, dans l'essentiel, au chiffre 270. L'arrivée de nuit dans la position préparée d'avance, l'occupation de secteurs et leur organisation semblent inspirés par le chiffre 271.

L'emploi prévu des *réserves mobiles* pour la contre-attaque et les moyens destinés à faire rapidement rogner ces réserves, ont été étudiés à fond au Morgarten, en se basant sur ce principe que « l'assaillant est lié aux voies de communication ». C'est aussi le principe du S. C. 277. Il en est de même des ordres pour la *poursuite*.

Ainsi, malgré la différence de l'armement, les règles immuables subsistent à travers les siècles. Morgarten conserve toute sa valeur d'enseignement. C'est un exemple à méditer, un thème à étudier sur les lieux mêmes, en cherchant à résoudre, avec les moyens actuels, la tâche que les premiers Suisses ont si brillamment résolue.

Quinze cents hommes placés au bon endroit, parfaitement orientés, connaissant le terrain, décidés à tenir et à vaincre, peuvent en arrêter dix mille, les mettre en fuite et les anéantir. Cela est aussi vrai aujourd'hui qu'en 1315, ce qui n'est pas pour nous décourager.

(Réd.)